

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Décembre 2021

L'an 2021 et le 9 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

**Présents** : M. KREZEL Eric, Maire, Mme PERRIN Ingrid, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, BRISSOT Didier, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, GOUGET Loïc, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : MARTIN Yasmine à M. KREZEL Eric, SOLDERA Delphine à M. GEOFFRIN Ludovic

**Absent(s)** : Mme MONIOT Claude

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 03/12/2021

**Date d'affichage** : 20/12/2021

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le : 14/12/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. GEOFFRIN Ludovic

**Objet des délibérations**

**SOMMAIRE**

INDEMNITÉ 2021 - GARDIENNAGE ÉGLISE COMMUNALE  
DESTINATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2022  
TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES : RAPPORT  
DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES  
TRANSFÉRÉES

PRISE EN CHARGE COMMUNALE TRANSPORTS SCOLAIRES -  
ÉTABLISSEMENT HORS SECTEUR AGGLOMÉRATION  
PRIX DE CEFFONDS - SOCIÉTÉ DE COURSES HIPPIQUES  
DEMANDE DE SUBVENTION - CLUB INTERGÉNÉRATIONS DE CEFFONDS

PROROGATION ADHÉSION ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE -  
ANNÉE 2022

LEGS DE MONSIEUR SERGE PETIT  
ADHÉSION A LA MISSION R.G.P.D. DÉPLOYÉE PAR LE CENTRE DE  
GESTION DE LA HAUTE-MARNE POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS  
DU DÉPARTEMENT  
DÉCISION MODIFICATIVE N°3  
SUBVENTION ANNUELLE 2021 AU C.C.A.S.

**réf : 040/2021 : INDEMNITÉ 2021 - GARDIENNAGE ÉGLISE COMMUNALE**

Monsieur Le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 07 avril 2020 dans laquelle il rappelle que le plafond indemnitaire annuel de gardiennage des Églises Communales est fixé à **479,86€** pour un gardien qui réside dans la Commune.

Monsieur Le Maire précise que les Services de la Préfecture n'ont pas reçu de nouvelles instructions pour l'année 2021, aussi le plafond indemnitaire reste identique à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant de cette indemnité de gardiennage et décide de reconduire le versement **au profit de**  
**XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**, habitant de la Commune.

Il est précisé que cette indemnité sera soumise aux cotisations sociales en vigueur.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 046/2021 : DESTINATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2022**

**L'O.N.F. propose** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées) :

5 => Amélioration  
15.1 => Coupe d'amélioration  
27.2 => Coupe secondaire 1  
35 => Coupe d'amélioration Bois moyen  
36 => Coupe d'amélioration Bois moyen  
37 => Coupe d'amélioration Bois moyen  
44 => Amélioration

Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées) :

20.1 => Coupe d'ensemencement  
20.2 => Coupe secondaire

**Le Conseil Municipal DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2022 :

1 - VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

- 5
- 15.1
- 27.2
- 44

2 - **Le Conseil Municipal retient** les parcelles :

- 20.1 => Sanitaire
- 20.2 => Sanitaire
- 28.1 => Sanitaire
- 35 => Sanitaire + Amélioration légère
- 36 => Sanitaire + Amélioration légère
- 37 => Sanitaire + Amélioration légère
- 56 => Sanitaire
- 57 => Sanitaire

3 - VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'O.N.F. ET DELIVRANCE du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues aux affouagistes.

- 20.1
- 20.2
- 28.1
- 35
- 36
- 37
- 56
- 57

3 - 1 : Produits mis en vente :

Chênes, frênes, érables planes et sycomores, fruitiers, ormes, hêtres à partir de 35 cm de diamètre

Autres feuillus, à partir de 35 cm de diamètre.

3 - 2 : Découpe des arbres mis en vente :

Découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences.

Autres découpes à 35 cm de diamètre.

3 - 3 : Délai d'abattage :

Délai normal (15/04 n+2 ou 15/11 n+1 si coupes urgentes).

Délai au 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date).

Autres.

4°) **Le Conseil Municipal FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des

périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/06/2022
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2022
- Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2022.

5 - **Le Conseil Municipal INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

6 - **Le Conseil Municipal AUTORISE** Monsieur Le Maire ou l'Adjoint à signer tous les documents afférents.

7 - La Commune veillera au respect scrupuleux des volumes autorisés, sur l'année 2022 et les suivantes, afin d'éviter la pression exercée par les acheteurs compte tenu du contexte international.

La Commune demande que l'O.N.F. s'assure que les ventes de bois soient destinées à des acheteurs et transformateurs locaux dans le respect des règles du secteur d'activités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 047/2021 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a été contrainte par la Loi NOTRe de prendre la compétence globale eau potable/assainissement/eaux pluviales.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a adopté à la majorité de ses Membres son rapport sur le calcul des charges.

La Commune de CEFFONDS est classée en catégorie de 0 à 5 km, qui amène une charge de 6€ par habitant (soit 3 840€ en 2021) au titre des allocations de compensation en direction de l'Agglomération.

Pour information,

- Linéaire 0 à 5 km : 6€/hab
- Linéaire 5 à 12 km : 8€/hab
- Linéaire 12 à 25 km : 10€/hab
- Linéaire supérieur à 25 km : 15€/hab (Saint-Dizier)

Même s'il est regrettable que la loi ait mis en un seul bloc l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales (qui n'ont jamais été sur la même ligne budgétaire), le Conseil Municipal **décide d'adopter le rapport proposé par la C.L.E.C.T.**

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 3)

**réf : 048/2021 : PRISE EN CHARGE COMMUNALE TRANSPORTS SCOLAIRES - ÉTABLISSEMENT HORS SECTEUR AGGLOMÉRATION**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une Élève de la Commune est scolarisée dans un Établissement hors du secteur d'intervention de l'Agglomération et qu'il serait souhaitable qu'elle puisse profiter de la même participation financière communale que les autres écoliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer à chaque élève ne prenant pas les transports classiques une somme de **110€** sur présentation d'un certificat de scolarité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 049/2021 : PRIX DE CEFFONDS - SOCIÉTÉ DE COURSES HIPPIQUES**

*Compte tenu de son rôle dans la Société des Courses de Montier-en-Der, Monsieur Élie RIBOUT ne prend pas part à cette délibération.*

Il est proposé aux Membres du Conseil de verser une subvention à la Société des Courses de Montier-en-Der pour le prix de Ceffonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **200€** à la Société des Courses.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 050/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION - CLUB INTERGÉNÉRATIONS DE CEFFONDS**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Club Intergénérations de CEFFONDS dans lequel il sollicite une subvention auprès de la Municipalité afin de participer au renouvellement de leur matériel de loisirs suite aux inondations de juillet dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Club Intergénérations une subvention exceptionnelle d'un montant de **200€** pour l'année 2021.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 051/2021 : PROROGATION ADHÉSION ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA VOIRIE - ANNÉE 2022**

Comme l'an passé, le Conseil Municipal décide de proroger son adhésion au Service Départemental d'Assistance Technique pour le domaine de la voirie et aménagement du territoire aux mêmes conditions qu'en 2021.

Au vu des informations transmises par les Services de l'État au **Conseil**

**Départemental**, le montant de la **cotisation annuelle 2022** s'élève à **510€** pour le domaine de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le bulletin de prorogation 2022 du Service Départemental d'Assistance Technique.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 052/2021 : LEGS DE MONSIEUR SERGE PETIT**

Par délibération n°069/2020 en date du 08 octobre 2020, Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune, identifiée comme étant un des deux légataires universels de Monsieur Serge PETIT, avait accepté le legs et décidé de confier cette affaire à Maître Aurore BOISSIÈRE-BOÏNI.

Dans le cadre du projet de répartition des biens, le Conseil Municipal souhaite se prononcer sur ses préférences, à savoir hériter des parcelles dont la liste figure ci-dessous, et bénéficier d'une part sur la vente de la maison :

**Parcelles en nature de bois taillis sur la Commune de CEFFONDS :**

- Section B n°531 "le Haut du Grand Champ" d'une contenance de 0ha 33a 15ca
- Section B n°627 "les Cerlons Nord" d'une contenance de 0ha 21a 45ca
- Section E n°547 "Champ Roland" d'une contenance de 0ha 24a 60ca
- Section L n°71 "Hautes Voies" d'une contenance de 0ha 15a 40ca
- Section ZT n°26 "Le Chatelier" d'une contenance de 0ha 19a 72ca

**Parcelles en nature de taillis sur la Commune de THILLEUX :**

- Section YA 8 La Côte Charmont" 0ha 14a 30ca

**Parcelle en nature de verger sur le Commune de CEFFONDS :**

- Section ZT n°16 "Poirier aux écus" d'une contenance de 0ha 24a 80ca

**Parcelle en nature de terre sur le Commune de CEFFONDS :**

- Section ZT n°25 "Poirier aux écus" d'une contenance de 4ha 65a 80ca
- Section ZW n°26 "Prairie de la Grève" d'une contenance de 3ha 79a 90ca

Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par la maison d'habitation de Monsieur PETIT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 053/2021 : ADHÉSION A LA MISSION R.G.P.D. DÉPLOYÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT**

Par délibération n°053/2018 en date du 12 juillet 2018, Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune avait choisi d'adhérer au Service R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données) mis à disposition par le Centre de Gestion de la Haute-Marne du Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que cette mission prendra fin au 31 décembre 2021 et qu'il convient de choisir un nouvel organisme proposant cette prestation.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a décidé le 30 novembre 2021 de proposer aux Collectivités du Département de bénéficier d'un service dédié au R.G.P.D. à partir du 1er janvier 2022.

Ce service mettra à disposition des Collectivités :

- la reconnaissance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Marne en tant que Personne Morale reconnue comme votre D.P.D. (Délégué à la Protection des Données).

- un outil de gestion de votre R.G.P.D. : il s'agit de l'outil Data Legal Drive déployé par le G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public) informatique des Centres de Gestion sur tout le territoire national. Des informations seront assurées sur tout le Département (en visioconférence ou en présentiel en petits comités) et vous garantiront une création plus simplifiée de votre R.G.P.D. et de ses mises à jour.

- un accompagnement individualisé réalisé, contre remboursement, par un Agent du Centre de Gestion, Léa KOSSURA, par ailleurs Archiviste. Travaillant en collaboration étroite avec ses Collègues des Centres de Gestion de l'Aube et de la Marne, elle sera ainsi votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos démarches dédiées à la réalisation de votre règlement général de protection des données, des plans d'actions subséquents et toute autre mission ainsi détaillée dans la convention jointe.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif annuel forfaitaire proposé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion est de 300€ pour une Collectivité de 500 à 999 habitants.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte d'adhérer à la présente convention à compter du 1er janvier 2022** et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 054/2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à la modification des crédits suivants afin de rectifier une erreur d'imputation comptable lors de la saisie du Budget Primitif 2021.

En effet, les subventions d'investissement attribuées par le Conseil Départemental n'ont pas été saisies à l'imputation comptable correspondante.

D'autre part, les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'École Communale se sont avérés moins onéreux que prévus, aussi il convient de modifier le montant de la subvention attribuée par l'État.

### **INVESTISSEMENT :**

#### **RECETTES**

Art. 1321 = - **27 572€**  
Art. 1323 = **27 572€**  
Art. 1341 = - **4 502€**  
Art. 1641 = **4 502€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les mouvements budgétaires ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 055/2021 : SUBVENTION ANNUELLE 2021 AU C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal décide de verser une **subvention annuelle** au **Centre Communal d'Action Sociale** d'un montant de **2 000€**.

Monsieur Le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal que celle-ci est prévue chaque année au budget primitif.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de remise des prix "Territoire engagé pour la nature" par la Région Grand Est s'est déroulée le jeudi 18 novembre dernier.

Un prix a été attribué à la Commune de CEFFONDS pour la période 2021-2024 et sera affiché en Mairie.

#### **FERMETURE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE WASSY :**

Le Conseil Municipal est informé que le Centre des Finances Publiques de WASSY sera fermé à compter du 31 décembre 2021.

La gestion des Collectivités par la Trésorerie de WASSY sera assurée par celle de SAINT-DIZIER dès le 1er janvier 2022.

#### **PACTE FINANCIER :**

L'Agglomération doit se dégager des marges de manœuvres pour ses investissements. Pour cela, la Taxe Foncière sur le bâti sera augmentée d'1% en 2022, la Commune reversera 6€ par habitant pour les eaux pluviales et 2€ pour la

prévention des inondations.

En parallèle, la Taxe d'Ordures Ménagères devrait baisser d'1% (meilleur tri réalisé).

Un vote aura lieu le 16 décembre prochain à l'Agglomération et en janvier/février dans les Communes.

### **SALLE DES FÊTES :**

L'Architecte a produit les plans avec les réorganisations d'espaces demandés. Il s'est engagé à fournir une évaluation des coûts d'ici fin décembre, après réception une commission des travaux sera organisée. En attendant, le projet est visible en Mairie.

En parallèle, la Commune réfléchit à des installations photovoltaïques sur ses bâtiments (salle des fêtes, atelier, églises non-classées, ...), des rendez-vous seront fixés à compter de janvier.

### **POINT SUR LE PERSONNEL :**

Un Agent va passer en retraite pour invalidité. Un Agent conteste sa fin de contrat au Tribunal Administratif, un poste statutaire sera à pourvoir sur le périscolaire en début d'année.

Monsieur Pierre CANAT, Conseiller Municipal, interroge Monsieur Le Maire sur l'attribution d'une éventuelle prime de fin d'année aux Agents, Le Maire confirme la bonne qualité des services des Agents et s'oriente sur une prime similaire à 2020.

Le Conseil Municipal se félicite du travail des Agents et va dans le sens de cette prime.

### **COMMUNICATION PROJET DÉLIBÉRATIONS :**

Monsieur Pierre CANAT, Conseiller Municipal, sollicite la communication des projets de délibérations plus en amont des séances de Conseil.

### **VOEUX DU MAIRE :**

Compte tenu de la 5ème vague de contamination COVID 19, les vœux du Maire ne pourront pas avoir lieu en janvier 2022.

### **CHAUFFAGE ÉCOLE :**

Monsieur Rémi BARROY, 3ème Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal d'un nouveau dysfonctionnement du chauffage des écoles.

La Société PRINGÉ propose de venir faire le point le 20 ou 21 décembre prochain, avec les Élus.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur BARROY d'organiser cette réunion où Maire et Adjointes participeront ainsi que les Conseillers et Conseillères concernés.

### **VITESSE DANS LES HAMEAUX :**

Monsieur Pierre CANAT, Conseiller Municipal, demande si la démarche pour limiter la vitesse dans les hameaux de la Commune a démarré. Monsieur Le Maire indique que l'ingénierie votée précédemment a pour objet de préparer des solutions à ce problème.

Un contact sera pris avec les Services du Conseil Départemental pour enclencher la démarche dont Monsieur Pierre CANAT assurera la coordination pour le Conseil

Municipal.

**DÉSERT MÉDICAL PÔLE SANTÉ :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les Docteurs NASTA ont cessé leur activité au Pôle Santé de La Porte du Der et qu'il serait opportun de créer une association de santé professionnelle.

Un groupe de travail (Professionnels/Élus) a été créé pour travailler sur toutes les solutions possibles de remplacement ou autres pour répondre aux habitants.

**TAILLAGE DES HAIES :**

Pour rappel, la date limite de taillage des haies a été fixée au 15 décembre 2021, Le Maire demande à chaque Conseiller de signaler le non-respect de cette date pour les propriétaires dont les arbres masquent la voirie ou la signalisation.

**FORAGE EAU POTABLE :**

L'Agglomération va réaliser d'ici un an un nouveau forage à 500 m de celui existant Route de Jagée.

**ANNULATION DE CRÉANCE SUR DÉCISION DE JUSTICE :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande d'annulation de créance de la Trésorerie, sur décision de justice. Le montant de la dette s'élève à 1 027,20€.

**COLIS DE NOËL DU C.C.A.S. :**

Les colis seront préparés le 17 décembre et distribués par les Membres du C.C.A.S. avant Noël.

**Complément de compte-rendu:**

Monsieur Lucas JEANMAIRE, le nouveau Référent local O.N.F. est venu se présenter aux Membres du Conseil Municipal.

En mairie,  
le 17/12/2021  
**Le Maire,**  
**Eric KREZEL**

